

modèle n° 2

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE LA JUSTICE
décret du 9 Ramadan 1417 (18/1/1997)
TRIBUNAL DE
Article 2
.....

REGISTRE DU COMMERCE
DÉCLARATION
D'IMMATRICULATION

SOCIETES COMMERCIALES

(Articles 45 et 46 du code de commerce)
* * *

(Article 37 du code commerce)

NOTA
* * *

La présente déclaration doit être rédigée en triple exemplaire, de façon très lisible, dactylographiée et signée par le requérant ou par son mandataire muni d'une procuration qui est conservée par le greffier.

La déclaration doit être accompagnée des pièces justificatives exigées.

Nul assujetti ou société commerciale ne peut être immatriculé à titre principal dans plusieurs registres locaux ou dans un même registre local sous plusieurs numéros (Art.39 du code de commerce).

Toute indication inexacte donnée de mauvaise foi en vue de l'immatriculation ou de l'inscription au registre du commerce est punie d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 1.000 à 50.000 dirhams ou de l'une de ces deux peines seulement (Art .64 du code de commerce)

L'immatriculation d'une société ne peut être requise que par les gérants ou par les membres des organes d'administration, de direction ou de gestion. (article 38 -2^{ème} alinéa du code de commerce).

N° d'immatriculation Raison sociale ou dénomination
.....

Cadre réservé au greffier

Actes et pièces déposée lesous
n°

Pièces justificatives
.....
.....

Déclaration déposée lesous n°
.....au registre chronologique.

La conformité de la déclaration ci-dessus avec les pièces justificatives produites en application des règlements a été vérifiée par le secrétaire-greffier soussigné qui a procédé en conséquence à l'immatriculation demandée, laquelle a reçu le numéro..... au registre analytique.

Le secrétaire-greffier

Cadre réservé au registre central

Déclaration d'immatriculation Au registre du commerce

* * *

- 1) Raison sociale ou dénomination
- Enseigne.....sigle
- Date du certificat négatif..... N°
- 2) Objet (sommaire)...
-
-
- 3) Activité effectivement exercée :
-
-
- Patente n° :
- 4) Siège social... .., Précédemment
exploité par (s'il y a lieu) R.C. n°
- 5) Succursales (au Maroc).....Patente n°.....(à l'étranger (Ville,
département et pays)).....
- 6) Forme juridique de la société... ..
-
- 7) Capital, montant... .. si capital variable,
montant minimum.....
- 8) Durée de la personne morale..... Date de commencement
d'exploitation.....Date à laquelle elle doit finir.....
- 9) Numéro et date du dépôt des actes et de la société
-
- ..
- 10) Brevets d'invention déposés len° de délivrance
.....Marques de fabrique, de commerce ou de service
déposées le sous n°.....
- 11) Nom, Prénom, date et lieu de naissance, nationalité, domicile et n° C. I. N (1) – **a**)
des associés autres que les actionnaires et les commanditaires – **b**) des associés ou tiers
autorisés à administrer gérer et signer pour la société –**c**) des gérants, membres des
organes d'administration de direction ou de gestion ou des directeurs, s'il s'agit d'une
personne morale : raison sociale ou dénomination, forme Juridique, siège sociale, objet,
numéro du registre du commerce et références du représentant permanent.

PERSONNES PHYSIQUES

Nom et Prénom	Date et lieu de naissance	Nationalité	Qualité	Domicile	C. I. N. (1)
.....	-	- -	-

PERSONNE MORALES

Raison sociale ou dénomination	Forme juridique	Siège social	Objet	N° du R. C	Représentant permanent

Utiliser intercalaire s'il y a lieu.

(1) pour les étrangers résidents au Maroc n° de la carte d'immatriculation, pour les non résidents n° du passeport ou autre pièce d'identité, en indiquant la date et lieu de délivrance.

• Le soussigné adresse personnelle

.....

QualitéCertifie l'exactitude des indications portées sur la présente déclaration d'immatriculation.

Pièces produites :

Fait en triple exemplaire

Cadre réservé à la légalisation de signature

Le déclarant

..... le